



QUESTIONNAIRE DES SYMPTÔMES COVID-19

Ce questionnaire vise à faire le triage des travailleurs avant leur entrée dans le milieu de travail permettant d'exclure ceux qui présentent des symptômes et qui ne sont pas des contacts d'un cas connu et suivi par la santé publique.

Il est destiné aux milieux de travail afin d'assurer le retrait rapide des travailleurs à risque d'être atteint de la COVID-19 et pour prévenir la transmission aux personnes présentes dans l'entreprise.

Un employé exclu par ce questionnaire doit contacter le **1 877 644-4545 pour les consignes à suivre** (consulter le site quebec.ca pour les numéros de téléphone locaux). **Lors de l'appel, la personne précise qu'elle est un travailleur.**

Ce questionnaire est à jour en date du 09 mai 2020.

Un seul des symptômes suivants justifie un retrait immédiat du travail (explications au verso)

Avez-vous la sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe, ou une fièvre mesurée avec une température prise par la bouche égale ou supérieure à 38 °C (100,4 °F)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous de la toux récente ou empirée depuis peu?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous de la difficulté à respirer ou êtes-vous essoufflé?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous une perte soudaine de l'odorat ou du goût?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Une réponse « oui » à au moins deux des trois questions suivantes (A-B-C) justifie un retrait immédiat du travail

A- Avez-vous un ou plusieurs des symptômes généraux suivants? <ul style="list-style-type: none">• Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente• Douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente• Mal de tête inhabituel• Perte d'appétit	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
B. Avez-vous eu de la diarrhée dans les 12 dernières heures?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
C- Avez-vous eu un mal de gorge sans autre cause évidente?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non



EXPLICATIONS

Fièvre :

- Une fièvre intermittente, c'est-à-dire, qui part et revient, répond également à ce critère. Une mesure unique de la température égale ou supérieure à 38 °C prise à la bouche répond également à ce critère.

De la toux :

- De rares personnes, par exemple les fumeurs chroniques, peuvent présenter de la toux sur une base régulière. Une toux habituelle ne répond pas à ce critère, mais **toute modification de la toux**, par exemple son augmentation en fréquence ou l'apparition de crachats, répond à ce critère.

De la difficulté à respirer :

- Certaines personnes, par exemple les asthmatiques, peuvent avoir des raisons propres à leur condition et non liées à la COVID-19 qui expliquent leurs difficultés à respirer. Toute difficulté à respirer autre que celles qui ont des causes évidentes autres répond à ce critère.

Perte soudaine de l'odorat ou du goût :

- Une perte d'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût répond à ce critère, qu'elle soit isolée ou combinée à d'autres symptômes.



PRISE DE TEMPÉRATURE EN MILIEU DE TRAVAIL COMME OUTIL DE TRIAGE

La prise de température comme unique outil de triage des travailleurs à l'entrée des établissements n'est pas recommandée.

Les médecins de santé au travail en santé publique privilégient le recours au questionnaire de triage basé sur les symptômes sans prise de température.

La prise de température n'est pas recommandée pour les raisons suivantes :

- 1. La température fluctue chez les sujets atteints de la COVID-19 et certaines personnes ne feront pas de fièvre dans le cours de la maladie;*
- 2. Plusieurs éléments peuvent fausser la lecture des résultats : prise de médicament contre la fièvre dans la journée (ex. : acétaminophène), prise de boissons chaudes ou froides juste avant, variation diurne normale de la température du corps et prise de lecture de température dans des endroits dont la température ambiante n'est pas contrôlée ou est trop froide (à l'extérieur par exemple);*
- 3. Il y a risque de contamination du personnel responsable de la prise de température car cette tâche implique un contact rapproché avec les travailleurs;*
- 4. Le personnel doit être formé à la prise de mesures afin d'obtenir une lecture fiable et reproductible;*
- 5. La prise de mesures peut être longue à faire (temps de mesure exigé pour avoir une lecture fiable de la température, temps pour nettoyer le matériel, etc.);*
- 6. Il y a risque d'attroupement ou de formation d'une ligne d'attente lors de la prise de température.*

Si des entreprises veulent recourir quand même à la prise de température, il faudra joindre un questionnaire de triage des travailleurs avant le début du travail. Le cas échéant :

- Une mesure unique de la température égale ou supérieure à 38 °C justifie le retrait immédiat et un appel du travailleur au 1 877 644-4545 (ou numéro local);*
- Une formation sera nécessaire pour la ou les personnes désignées à cette tâche sur les sujets suivants : nettoyage du matériel utilisé, prise de température fiable, protection adéquate (masque de procédure, gants et visière), hygiène des mains rigoureuse avant et après avoir retiré les gants.*